

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE :

28 JUN 2018

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

Nombre de Conseillers:	
En Exercice:	14
Présents:	11
Votants:	13

L'an Deux Mil Dix Huit

Le vingt-sept juin à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 19/06/2018.

PRESENTS : Mesdames ALAMINOS. CARLES. GROS. LAKEHAL. PAJAUD.

Messieurs GARAUD. PAPAY. DUFOUR. GALEA. GARCIA. PELFORT.

Objet: Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

ABSENTS EXCUSES : Mmes BONZOM - LE ROY - M. ROUSSEAU

PROCURATIONS : Mme BONZOM a donné procuration à M. DUFOUR
M. ROUSSEAU a donné procuration à M. GARAUD

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Suite aux prises de compétence du 1^{er} septembre 2017, la Commission d'Evaluation Locale des Charges Transférées (CLECT) doit transmettre aux communes membres un rapport sur l'évaluation des charges transférées dans un délai de neuf mois (selon l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Monsieur le Maire donne lecture, à l'assemblée, de ce rapport, adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) lors de la réunion du 22 mai 2018 et transmis par le Muretain Agglo le 28 Mai 2018.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 28/06/2018
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

En Mairie le 27/06/2018
Le Maire J.C GARAUD.

